

.....
Avis n°16-101460 publié le 07/07/2016

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/16-101460/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **13**

Annonce No **16-101460**

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : CPRP SNCF.

Correspondant : Mme Bartoli Chantal, Responsable achats, 17 avenue du général leclerc 13347 Marseille Cedex 20, tél. : 04-95-04-07-69, télécopieur : 04-95-04-05-26, courriel : chantal.bartoli@cprpsncf.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Protection sociale.

Objet du marché : **travaux et maintenance climatisation - ventilation - chauffage (Cvc).**

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45331000

Objets supplémentaires : 50700000.

Lieu d'exécution : les travaux sont réalisés au siège de la CPRPSNcf. à Marseille.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Caractéristiques principales :

l'objet du marché est la réalisation de Travaux et la maintenance des installations CVC des locaux de la CPRPSNcf. à Marseille.

Les travaux à exécuter comprennent la maintenance préventive des installations, la maintenance corrective avec astreinte 7j/7- 24h/24 et des travaux sur bons de commande liés au réaménagement de locaux et à l'entretien courant des installations.

les travaux se déroulent en milieu occupé.

les installations concernées et les natures et spécifications des travaux et prestations à réaliser sont précisées aux cahiers des clauses techniques particulières, dans les DPGF et au bordereau des prix

annexés à l'acte d'engagement. Il est précisé que la CPRPSNcf. ne s'engage pas à faire réaliser avant la fin du marché l'ensemble des travaux réalisés via les opérations T décrites au CCTP et rémunérés via les 5 DPGF associées

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : montants minimum et maximum suivants :

Pour la période ferme de 2 ans :

o Minimum : 300 000 euro(s)ht

o Maximum : 1 500 000 euro(s) Ht;

- en cas de reconduction, pour la nouvelle période de 2 ans :

o Minimum : 300 000 euro(s)ht

o Maximum : 1 900 000 euro(s) (H.T.).

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans à partir de sa date de notification. Il est reconductible 1 fois pour une nouvelle période de 2 ans. Ladite reconduction est tacite.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 24 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 22 septembre 2016.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement sur les ressources propres de la Cprpsncf.

Paiement unique à la réception de chaque bon de commande.

délai de paiement de 30 jours.

avance conformément à l'article 110 du décret du 25 mars 2016.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : un groupement peut être conjoint, solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

un groupement solidaire est préféré mais la forme du groupement est libre au stade du dépôt de la candidature.

Néanmoins, au regard des caractéristiques techniques du marché, la CPRPSNcf. se laisse la possibilité de demander au groupement attributaire du marché de modifier sa forme afin qu'il soit solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et s. Du décret du 25 mars 2016 et à l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. La liste des documents est fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le présent règlement de la consultation ;

- les candidatures ne présentant pas les garanties financières suffisantes ;
- les candidatures ne présentant pas la capacité technique et professionnelle minimum spécifiée au V.3 du règlement de la consultation.

Capacité économique et financière - références requises : la déclaration du candidat (imprimé Dc2 dans sa dernière version du 31/03/2016 ou équivalent) comportant les renseignements concernant la situation juridique du candidat et sa capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles) ;

- les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature ;

- la copie des certificats d'assurance qualité en vigueur et la preuve de la capacité de disposer d'un nombre minimum de 20 techniciens comme mentionné au paragraphe V.3 du règlement de la consultation le cas échéant. La preuve de la capacité technique du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement et leur qualification pour chacune des trois dernières années ;

- une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date, et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués par les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Référence professionnelle et capacité technique - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : la capacité technique et professionnelle minimum requise est la suivante :

- 1- niveau de capacité professionnelle égal ou supérieur aux niveaux suivants définis par les qualifications suivantes :

- Qualibat - 5342 5451 5512,5513. 5522, 5523 5532, 5561

le référentiel de qualification est consultable sur www.Qualibat.fr

La preuve de cette capacité est apportée soit par la production de copies des certificats de qualification obtenus et en vigueur, soit par tout moyen de preuve démontrant une capacité professionnelle équivalente (notamment description des moyens humains et matériels et attestations de capacité délivrées par des maîtres d'ouvrage) ;

- 2- le candidat doit disposer d'un nombre minimum de 20 techniciens, la preuve de cette capacité est apportée via le Dc2 ou par une déclaration sur l'honneur.

Marché réservé : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 23 août 2016, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
16.MA.6.018.

Renseignements complémentaires : clause Rse

Le pouvoir adjudicateur, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 6-ii-2° du décret du 25 mars 2016 en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

cette clause est applicable à la totalité du marché.

l'entreprise qui se verra attribuer le marché devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

l'annexe 1 du règlement de la consultation en précise les conditions de mise en oeuvre.

les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution serait déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

limite de la sous Traitance

Il est également précisé que le pouvoir adjudicateur a décidé d'interdire la sous- traitance pour les prestations de maintenance.

Visite

Une visite du site d'exécution des travaux est obligatoire pour présenter une offre.

À cet effet, les candidats participeront à l'une des deux visites organisées :

- soit le 11 juillet 2016 à 09h30 ;
- soit le 12 juillet 2016 à 09h30 ;
- soit le 18 juillet 2016 à 09h30 ;
- soit le 19 juillet 2016 à 09h30.

à l'issue de la visite, un certificat de visite daté et signé leur sera remis qui devra impérativement être joint à leur offre.

renseignements Complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le 09/08 /2016 leur demande écrite éventuelle via la plateforme de dématérialisation (<https://www.achatpublic.com>) ou à l'attention du service achats par télécopie(04.95.04.05.26) en précisant en objet " Demande de renseignements ".

Les candidats devront s'assurer de la bonne réception de leurs questions dans les délais. Il ne sera procédé à aucune réponse aux questions arrivées hors délai.

une réponse commune sera mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation (

<https://www.achatpublic.com>), s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre, et ce au

plus tard, pour les dernières réponses, le 12/08/ 2016.

la cprp sncf. se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-Ci seront envoyées au plus tard le 12/08 2016. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

il est rappelé aux candidats que pour être destinataires des réponses ou de modifications du DCE ils doivent impérativement s'être identifié avec une adresse courriel valide lors du retrait du Dce.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes seront aménagées en fonction de cette nouvelle date.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 juillet 2016.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : CPRPSNcf. Service des achats.

Correspondant : Mme BARTOLI Chantal, 17 avenue Général Leclerc, 13347 Marseille Cedex 20, , tél. : 04-95-04-07-69, , télécopieur : 04-95-04-05-26, , courriel : chantal.bartoli@cprpsncf.fr, adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_cSNZ2uzdrt .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande Instance de Marseille 6, rue Joseph Autran 13006 Marseille, tél. : 04-91-15-50-50, télécopieur : 04-91-54-42-90.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille 6, rue Joseph Autran 13006 Marseille, tél. : 04-91-15-50-50, télécopieur : 04-91-54-42-90.